

## **PROTCOLE SANITAIRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'UNITE MOBILE LEGERE IDF**



Le présent protocole repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires et prescriptions des pouvoirs publics au 24 juin 2020.

Il vise à présenter les mesures mises en œuvre pour permettre les activités de formations à la lutte contre l'incendie, dans le cadre de la situation sanitaire liée au Coronavirus Covid-19, en unité mobile. Il est susceptible d'être modifié en fonction de nouvelles prescriptions émises par les pouvoirs publics.

Son efficience repose également sur la responsabilité individuelle des différents acteurs présents en formation.

Les mesures reposent sur cinq principes généraux :

- ✓ **La limitation du nombre de personnes présentes simultanément dans un lieu clos et exigü ;**
- ✓ **Le maintien de la distanciation physique;**
- ✓ **L'application de mesures barrières ;**
- ✓ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des matériels ;**
- ✓ **L'information, la communication.**

### La limitation du nombre de personnes présentes simultanément dans un lieu clos et exigu :

Dans cet objectif :

- ✓ le nombre de stagiaires est fixé à 6 par session ;
- ✓ la durée des sessions est fixée à 50 minutes pour un temps initial d'1h00 ;  
55 minutes pour un temps initial d'1h15 .
- ✓ le nombre de sessions est fixé à 7 maximum par journée et 3 par demi-journée. Le nombre maximal de personnes accueillies en formation sur une journée est donc de 42 personnes ou 18 sur une demi-journée.

**Le maintien de la distanciation physique** Conformément au protocole national de déconfinement émit par le ministère du travail, lorsque la distanciation physique pourrait être accidentellement rompue, ou lorsque l'activité professionnelle n'en permet pas par nature le respect, les précédentes mesures de protection doivent être complétées. Trois dispositions sont instaurées :

- ✓ Le placement obligatoire des stagiaires suivant le plan ci-dessous;
- ✓ La définition d'un cheminement des stagiaires dans l'unité mobile pour la phase de placement initial ou de déplacement lors des applications pratiques afin d'éviter les croisements ;
- ✓ Le remplacement des applications pratiques nécessitant une protection sécuritaire rapprochée du formateur (couverture anti-feu, extinction avec une serpillière) par une démonstration par ce dernier. Même disposition pour la manipulation du RIA .



### L'application de mesures barrières :

- ✓ **Le lavage des mains :** Un distributeur de solution hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée de l'unité mobile, les stagiaires sont invités à procéder au lavage de leurs mains dès leur arrivée. Les formateurs portent des gants à usage unique qu'ils changent autant de fois que nécessaire.
- ✓ **Le port du masque :** Conformément au protocole national de déconfinement émit par le ministère du travail, "*En situation d'impossibilité de respect ou de risque de rupture de la distanciation physique d'au moins 1m, le port du masque est obligatoire pour les salariés*".
  - Les stagiaires doivent se présenter avec le type de masque fournit par leur employeur ;
  - Les formateurs **IDF** portent un masque alternatif de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%), dont ils limitent le port à une demi-journée maximum.
- ✓ **La climatisation et la ventilation de l'unité mobile :** Le système de climatisation de l'unité mobile faisant l'objet d'une maintenance régulière, il est mis en service quand les conditions climatiques l'imposent afin de maintenir des conditions de température acceptable.

Une aération régulière des locaux , par ouverture des fenêtres ou portes est réalisée . Les entrées d'air et bouches d'extraction sont maintenues libres.

- ✓ **Les échanges manuels :** Les échanges manuels de feuilles d'émergence, feuilles d'évaluation, aides mémoire pédagogiques sont accompagnés de modalités de désinfection préalable et après chaque réalisation.
  - Chaque stagiaire se présente avec son propre stylo.

**L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des matériels :** Le nettoyage et la désinfection des équipements étant définis comme une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus, et au regard des mesures barrières mise en œuvre :

- ✓ Une désinfection des extincteurs est réalisée par pulvérisation d'un virucide conforme à la norme EN 14476, après chaque session d'action pédagogique ;
- ✓ Une désinfection des outils pédagogiques de contact, déclencheur manuel et téléphone, est réalisée au moyen de lingettes conforme à la norme EN 14476 après chaque stagiaire ;
- ✓ Une désinfection des surfaces de contacts usuelles communes (poignées de portes, portes, rampes d'escalier, fenêtres, sièges et tout autre équipement où l'on peut poser les mains) est réalisée par pulvérisation d'un virucide conforme à la norme EN 14476, après chaque demi-journée d'action pédagogique.

### **L'information, la communication :**

- ✓ Une affiche indiquant le nombre de stagiaire accepté dans l'unité mobile ainsi que sur le port du masque obligatoire est apposée sur la face extérieure de la porte d'entrée ;
- ✓ Une affiche sur le rôle actif de tout à chacun dans le respect des gestes barrières est apposée dans l'unité mobile ;
- ✓ L'invitation à se laver les mains avec la solution hydro-alcoolique mise à disposition est formulée par le formateur à l'arrivée de chaque stagiaire et est reprise par une affiche incitative ;
- ✓ Le placement et le cheminement dans l'unité mobile est indiqué par le formateur et doublé par un marquage au sol ;
- ✓ Le présent protocole est adressé au contact entreprise dans la phase de planification et de logistique de l'action pédagogique ;
- ✓ Le présent protocole est adressé aux formateurs **IDF** ;
- ✓ Le présent protocole est tenu à disposition des équipes de direction et CSE par le formateur ;
- ✓ Les fiches techniques des produits de désinfection utilisés sont tenues à disposition des équipes de direction et CSE par le formateur .